

Le barreau prêt à rejoindre le dispositif de lutte contre les violences conjugales

Lors de sa venue au centre hospitalier du Cateau-Cambrésis, jeudi, le ministre de la Justice **Éric Dupond-Moretti** a remarqué l'absence des avocats dans le processus de prise en charge des victimes de violences conjugales. **M^e Beauchart**, bâtonnière, a renouvelé son souhait d'y associer le barreau de Cambrai.

PAR **ÉLODIE ARMAND**
cambrai@lavoixdunord.fr

CAMBRAI. En tant que victime, difficile de comprendre le cheminement judiciaire et les procédures à initier. Jeudi 27 août, le ministre de la Justice, **Éric Dupond-Moretti**, a visité les urgences du centre hospitalier du Cateau-Cambrésis. Il y a découvert le dispositif de prise en charge des victimes de violences conjugales. Depuis juillet, elles peuvent directement porter plainte au sein de l'hôpital, un gendarme étant appelé à recueillir leurs paroles tandis que médecins, assistantes sociales et psychologues les accompagnent.

LES AVOCATS BIENTÔT ASSOCIÉS AU PROTOCOLE ?

L'ancien avocat s'est étonné de l'absence des avocats dans ce processus. « *Pourquoi le barreau n'interviendrait pas ici à un moment donné pour expliquer à la victime le processus judiciaire ?* », a-t-il demandé à **M^e Beauchart**, bâtonnière du barreau de Cambrai. Et de lister les informations susceptibles d'éclairer la victime : « *Est-ce que cela va être long, pas long, les qualifications, pas les qualifications. Vous avez tout, vous avez des crimes, des délits, des violences très lourdes, des violences légères, des violences*

habituelles... » L'idée est de ne pas « *exercer une mission d'avocat traditionnel* », mais de décrypter la procédure.

Si les avocats du barreau ne se déplacent pas à l'hôpital pour renseigner les personnes, la volonté est réelle. Les juristes n'avaient pas été associés à la création de la commission en janvier, mais ils avaient été invités en juillet à la signature du protocole dédié à la prise en charge des victimes au sein des centres hospitaliers du

“ **On s'est rendu compte qu'on ne connaissait pas bien ce que faisaient les uns et les autres, d'où l'intérêt de ces réunions.** ”

Cambrésis.

« *On s'est rendu compte qu'on ne connaissait pas bien ce que faisaient les uns et les autres, d'où l'intérêt de ces réunions* », appuie **M^e Beauchart**. Il existe déjà une permanence dédiée à la défense des victimes, avec un confrère disponible à tout moment pour renseigner. « *Mais on ne peut être avertis que si on nous appelle* », rappelle-t-elle. Ce numéro de téléphone est notamment disponible au commissariat et en gendarmerie. Il n'est cependant « *pas connu de toutes les*



Le ministre de la Justice a rencontré la bâtonnière **M^e Beauchart**, le procureur **Rémi Schwartz** et le président de la juridiction de Cambrai **Louis-Benoît Betermiez**.

PHOTO SÉBASTIEN JARRY

associations », admet le procureur **Rémi Schwartz**. Et peu souvent utilisé, contrairement aux permanences mineurs ou prévenus : les juristes sont surtout sollicités avant le passage en justice pour défendre les parties civiles, et donc une fois l'enquête terminée. Dans

la foulée de l'échange, le sous-préfet **Raymond Yeddou** a proposé un entretien à la bâtonnière. ■
Permanence victimes du barreau de Cambrai : 06 80 35 41 19
Écoute, information et orientation pour les femmes victimes de violences conjugales : 3919

UNE VISITE APPRÉCIÉE DU BARREAU

« *Le fait qu'Éric Dupond-Moretti vienne ici est hautement symbolique. C'est une région sinistrée, c'est quelqu'un du terroir qui connaît bien les difficultés, et ces problématiques qu'il a vécues au quotidien* », confie **M^e Beauchart**.